

Juin 2019



INFO-TRÈVES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8 h 30 – 12 h 00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous
Contacter le secrétariat de mairie :
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. / @: mairie@treves69.fr

Prochaine permanence :

Samedi 15 juin 2019

Consultez toutes infos communales ainsi que
l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>



En cas de panne ou problème sur les réseaux,
appeler les N° d'URGENCE,
seuls services compétents pour vous
apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 3900

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.

Dates à retenir

Ecole Spectacle 18H30 Sou des écoles Pique nique	Vendredi 28 juin
A 47 TRAVAUX SUR LE PONT DE GIVORS	du 30 mai au 30 septembre
TRAVAUX sur RD 502 Circulation en alternance ----- Route fermée de 8h30 à 16h30	Du 24 juin 5 juillet ----- du 8 au 12 juillet
CINÉ ÉTÉ les Haies à partir de 19h	Jeudi 4 juillet
Boule Amicale de Trèves Pétanque du vendredi soir 20h	Dés le vendredi 5 juillet
MÉMOIRE TRIVIENNE Vendanges Sortie musée d'arts modernes Saint Etienne	Dimanche 8 septembre Dimanche 6 octobre
Classes en 9	Samedi 14 septembre

ECOLE

Année Scolaire 2019 / 2020

INSCRIPTIONS

pour la rentrée 2019

Prendre rendez-vous

auprès de la directrice

Nadine VIGAUD : **04 72 24 90 69**

Se munir du livret de famille et
du carnet de santé de l'enfant.

BIBLIOTHÈQUE

- Encore heureux : Y. Pagès
- Ne préfère pas le sang à l'eau : C.Lapertot
- L'hiver du mécontentement : T.Reverdy
- Sœurs : B.Minier
- Chère Mamie : V.Grimaldi
- Les tentes noires : M.Peyramaure

Horaires

Les mercredis de 16 h à 18 h30

Les samedis de 10 h à 12 h

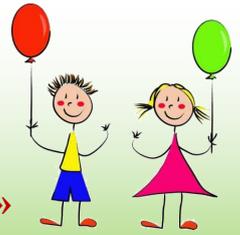
La bibliothèque sera fermée
Samedi 8 juin et samedi 6 juillet 2019



Infos Commune - Associations



Ecole



Spectacle de l'école « La Page d'écriture »
Préparé par les enfants et l'équipe enseignante
Vendredi 28 Juin 2019 à 18h30 Thème « les contes »
à l'école de Trèves Cours du HAUT

VENEZ NOMBREUX APPLAUDIR LES ENFANTS !!

SOU DES ECOLES

Cours du BAS

A l'École page d'écriture

*Le vendredi 28 juin
Après le spectacle le
Sou des écoles vous
propose un pique nique
à la belle étoile suivi
d'une Boom !*

Apporter
votre panier,
votre couverture,
votre pique nique et
lampe torche !
Une buvette payante
sera sur
place !

sera

Tirage de la tombola en soirée !

Centre de loisirs 2019

Juillet

Août

Du 8 au 26 juillet

Du 26 au 30 août

Semaine sportive
Marionnettes
Carton Ville

Au programme

Les chevaux



+ Sorties journée



Infos Associations

BOULE AMICALE DE TREVES

CONCOURS DE PETANQUE du vendredi soir en juillet et Août

Reprise des concours vendredi 5 juillet à 20h à la Trèverie

Nous vous attendons nombreux



ASQV Section Football LES HAIES - LONGES - TREVES

La pratique du football dans notre club est axée sur la formation des joueurs, le respect des règles, des arbitres, des adversaires et de ses partenaires. La notion de plaisir de jouer est essentielle dans notre pédagogie.

Les différentes catégories présentes dans notre club sont les suivantes :

- U7 (années de naissance 2012 et 2013) – entraînement le mercredi (16h15/17h30)
- U9 (années de naissance 2010 et 2011) – entraînement le mercredi (17h30/19h)
- U11 (années de naissance 2008 et 2009) – entraînement le mercredi (17h30/19h)
- U13 (années de naissance 2006 et 2007) – entraînements mercredi (17h30/19h) et vendredi
- U15 (années de naissance 2004 et 2005) – entraînements mardi et jeudi (19h/20h30)
- U17 (années de naissance 2003 et 2004) – entraînements mardi et jeudi (19h/20h30)



Les jours et heures des entraînements pourront être modifiés à la rentrée de septembre

Les entraînements se déroulent au complexe sportif du Fautre à Trèves.

**Mercredi 12 juin 2019 entraînement d'essai gratuit.
Avis aux amateurs !!!**

Pour toutes les catégories : renseignements auprès de Véronique THOLLET au 06.18.23.22.98

Trèves
La ferme du Colombet
organise son marché bio
Dimanche 29 septembre

Association Mémoire Trivienne
Retenez vos dimanches

Dimanche 8 septembre 2019
pour les vendanges

Dimanche 6 octobre 2019 pour une sortie
au musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne
le matin, et balade l'après-midi

CLASSES EN
Samedi 14 septembre 2019

**Petit rappel
Il est encore temps
pour s'inscrire**

Plus d'Info sur : <http://mairie-treves69.com>
-->A la Une « INFOS + »
Renseignements: 06 21 57 13 70

La CHORALE DES 4 VENTS
Recherche
pour la rentrée de septembre
UN ou UNE Chef de Chœur.

Contacteur :
M.DENUZIERE 06 07 55 95 31
M.BONNIER 06 59 15 36 17
M.BORGNE 06 21 40 76 87

Infos Travaux Routiers

COMMUNIQUÉ

INFORMATION TRAVAUX sur RD 502

Flyers à disposition en mairie



Programmation d'un chantier de réfection de la couche de roulement de la RD 502
(soit du pont du Gier à l'entrée de l'agglomération de Trèves)
du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet 2019.

Les travaux se feront en 2 phases:

- Du lundi 24 juin 8h 30 au vendredi 5 juillet 2019 16h30 fin de travaux : Pose de caniveaux. Circulation réglementée sur une voie, régulée par alternat avec feux tricolores.
- Du lundi 8 juillet 8h 30 au vendredi 12 juillet 2019 16h30 fin de travaux : Réfection de la chaussée en plusieurs couches. **Circulation INTERDITE à tous véhicules de 8h30 à 16h30**

SAUF Services Police-Secours-Incendie ET Riverains (ceux qui doivent obligatoirement prendre ce tronçon pour rentrer chez eux "Cottage Malleval" "La gare" "Le Burel" "Les Pères").

Obligation de fermer ce tronçon de la RD 502. Mise en place d'une déviation pour les véhicules légers par St Romain en Gier et Echalas (RD 488 et 103)

La RD 502 est interdite aux 19 tonnes sauf desserte locale : les poids lourds devront emprunter l'auto-



COMMUNIQUÉ

A 47 TRAVAUX SUR LE PONT DE GIVORS Du 30 mai au 30 septembre 2019

Les travaux seront réalisés sous circulation avec réductions des voies. Des coupures de circulation seront nécessaires pendant quelques nuits et week-ends. Retrouvez tous les infos et itinéraires de déviation mis en place le temps de ces travaux sur le site internet : www.dir-centre-est.fr

Découvrez le dépliant Infos sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com> A la Une « INFOS + »



Infos Diverses

Info LA POSTE Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur!!

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps les morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant.

Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la direction Exécutive d'Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal:

- Une boîte aux lettres accessible à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quel que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

C'est aussi la sécurité d'autrui qui est en jeu, cela relève de votre responsabilité. Pensez-y !

La fibre arrive dans tout le département du Rhône

Afin de développer l'activité économique et la qualité de vie de ses habitants et professionnels, le Rhône s'implique pour un aménagement numérique équilibré, performant et à coût 0 pour les Rhodaniens, sur tout son territoire, d'ici fin 2022.

Le déploiement de la fibre rend possible des évolutions essentielles et l'accès pour tous au télé-travail, à la télé-médecine, la formation, l'enseignement scolaire... pour un Département toujours plus dynamique !

Dans le Rhône, les opérateurs Orange (155 communes) et SFR (53 communes) prennent en charge l'intégralité de l'investissement pour la construction des réseaux en fibre optique du département. Avec ces partenariats, le Rhône sera donc un département entièrement équipé en très haut débit, en fibre optique, sur fonds 100% privés, d'ici fin 2022.

Infos Diverses

BRUITS et NUISANCES de VOISINAGE

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous afin d'entretenir de bons rapports de voisinage.

LE BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. **Le brûlage de ces déchets est formellement interdit toute l'année**, à la fois pour une question de sécurité (risque d'incendie) mais surtout en raison de ses effets sanitaires et environnementaux très dommageables (émissions de polluants).

Le non respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros.

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour **vos déchets verts** : Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou trouver bien des emplois au jardin : compostage individuel, paillis (avec la tonte ou les feuilles), broyage pour paillage empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol.

La déchèterie récupère les déchets verts.

ARBRES SUR LIMITES de PROPRIETE ou de VOIE PUBLIQUE

Suites aux dernières intempéries, le vent a entraîné des dégâts : chutes d'arbres et poteaux téléphoniques et fils décrochés.

Le code civil contient le principe selon lequel le « gardien » d'une « chose » est responsable du dommage causé par celle-ci (article 1384 du Code Civil). En conséquence, le propriétaire forestier est responsable du dommage causé par la chute d'un arbre qui lui appartient.

Droits et devoirs du propriétaire des végétaux :

Le propriétaire d'arbres situés en propriété privée doit veiller à les élaguer afin que les branches ne se développent pas sur le domaine public routier (code de la voirie routière) ou chez son voisin (responsabilité civile de l'assurance habitation).

Le propriétaire d'arbres susceptibles de tomber, doit, en tant que gardien de l'arbre, procéder à leur abattage et s'il ne le fait pas, la commune peut, par mesure de sécurité, faire procéder à leur abattage aux frais du propriétaire.

Vérifiez la bonne santé de vos arbres .

Un bon entretien en supprimant les branches mortes, permet de prévenir les chutes, mais aussi de rendre vos arbres plus forts face aux intempéries.

CINE ETE DU 26 JUIN au 30 AOUT 2019



Jeudi 4 juillet dans la commune de **LES HAIES**

en partenariat avec LONGES et TREVES

Film « **LE GRAND BAIN** » Bertrand, Marcus, Simon, Laurent et les autres se retrouvent à la piscine municipale et vont mettre toute leur énergie dans une discipline jusque là réservée à la gent féminine « la natation synchronisée ». Un défi qui leur permettra de trouver un sens à leur vie.....

Buvette avec barbecue organisé par les ZAZOUS (Association des Jeunes de Les haies, à partir de 19h devant la salle des fêtes.

Projection du film dans la cours de l'école à partir de 22h.

Retrouvez le programme de la saison dans les Dépliants CINÉ ÉTÉ distribués avec l'Info Trèves.

Nous vous espérons nombreux

Informations sur activités Service jeunesse

Programme d'activité Hors vacances scolaires de Juin.

Nouveauté cette année : les animateurs partent en brigade dans les communes pour rencontrer les jeunes : Les dates prévues à ce jour sont : - Mardi 18 juin de 17h00 à 18h30 à Trèves (Sortie du bus)

L'objectif est d'identifier dans les communes les lieux sur lesquels se trouvent les jeunes et de dialoguer avec eux. Il s'agit d'une expérimentation qui nous permettra d'analyser les pratiques des jeunes sur leurs temps extra-scolaires.

Pensez à vous renseigner sur les animations de l'été : camps, sorties, stages, ateliers créatifs et manuels, semaine sur le thème du développement durable, auprès de :

Coordinateur Jeunesse : animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Sur Facebook PIJ Vienne Condrieu Agglomération

Jobs d'été :

L'action continue : les jeunes peuvent continuer à s'inscrire pour postuler sur des offres encore disponibles.

Autres informations :

Intervention auprès des classes de CM2 :

Objectif : présenter le service jeunesse : PIJ et accueil de loisirs ados, et dialoguer avec les enfants sur leur appréhension de l'entrée en 6^{ème}.

Maison des Services Publics 1 place des Droits de l'Homme - 69420 CONDRIEU: 04 87 59 00 01

Siège : 30 Avenue Général Leclerc - Espace Saint Germain - Bât. Antarès - BP 263 - 38217 VIENNE cedex

LIEU RESSOURCES POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI AVEC LE SOUTIEN DE L'EUROPE

PROGRAMMATION DES ATELIERS JUIN 2019

Ateliers thématiques : *inscription auprès de l'animateur*

- Informatique, numérique
- Simulation d'entretien
- Test recrutement
- Communication verbale et non verbale
- Rencontre Directeur Ressources Humaines

Renseignements : 04 87 59 00 01 - @: emploi@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Maison des Services Publics Espace Emploi 1, place des Droits de l'Homme - 69420 Condrieu